

SICAP VOUS informe

Lettre n°11 /2007

Comment améliorer la qualité de l'alimentation électrique ?

Des études montrent qu'en France, il se produit en moyenne une perturbation par jour sur le réseau électrique.

Quelle est la fiabilité du réseau électrique à la SICAP ?

La fiabilité (ou taux de disponibilité) du réseau électrique est en moyenne de 99,70%.

Le temps moyen annuel de coupure par client en 2006 (suite à incident) est inférieur à 30 minutes.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la situation suivante :

Le distributeur doit une électricité conforme à son cahier des charges, mais tout en respectant ses engagements des phénomènes tels que "creux de tension" sont techniquement inévitables.

Les clients eux-mêmes provoquent des perturbations sur le réseau électrique.

Les équipements ne tolèrent pas ou plus les variations de tension pourtant conformes au cahier des charges.

Comment améliorer encore la qualité ?

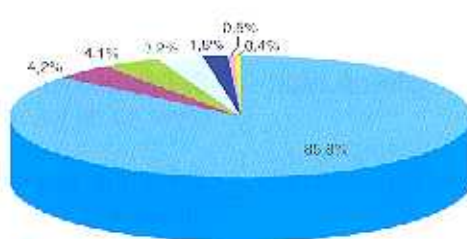
La SICAP s'attache à distribuer un courant de qualité et met tout en œuvre pour satisfaire sa clientèle. A ce titre, nous continuons une politique active d'enfouissement des réseaux, ce qui permet de réduire les agressions extérieures sur les lignes électriques, et donc le nombre de pannes. Par ailleurs, il existe des stabilisateurs de tension de tous types, de qualité et de prix différents. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Information sur l'origine de l'électricité fournie par la SICAP en 2005

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le décret d'application de la directive européenne 2003/54/CE du 26/06/03 fait obligation aux fournisseurs d'électricité d'indiquer à tous leurs clients :

- la répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour produire l'électricité,
- le contenu en CO₂ et en déchets radioactifs du kilowattheure fourni.

Répartition entre les différentes sources d'énergie primaire utilisées par la SICAP



■ Nucléaire
■ Hydraulique
■ Gaz
■ Charbon
■ Autres renouvelables
■ Autres
■ Fioul

ORIGINE DE L'ELECTRICITE

En 2005, pour vous fournir de l'électricité dans les meilleures conditions et au meilleur prix, la SICAP a eu recours à des achats auprès de producteurs ou de fournisseurs acteurs sur le marché. Les différentes sources d'énergie primaire utilisées ont été les suivantes :

CONTENU EN CO₂ ET EN DECHETS RADIOACTIFS

La fourniture d'un kWh d'électricité par la SICAP en 2005 a induit :

- l'émission de 65,3 grammes de gaz carbonique (CO₂),

- la génération de déchets radioactifs :
 - à vie courte : 9,1 mg/kWh
 - à vie longue : 0,9 mg/kWh

- **Les déchets radioactifs à vie courte** (déchets dont la période de décroissance radioactive n'excède pas 30 ans) : ces déchets de faible et moyenne activité proviennent principalement des opérations de maintenance et d'entretien des centrales. Ils bénéficient d'une solution de stockage en surface, sûre et définitive.

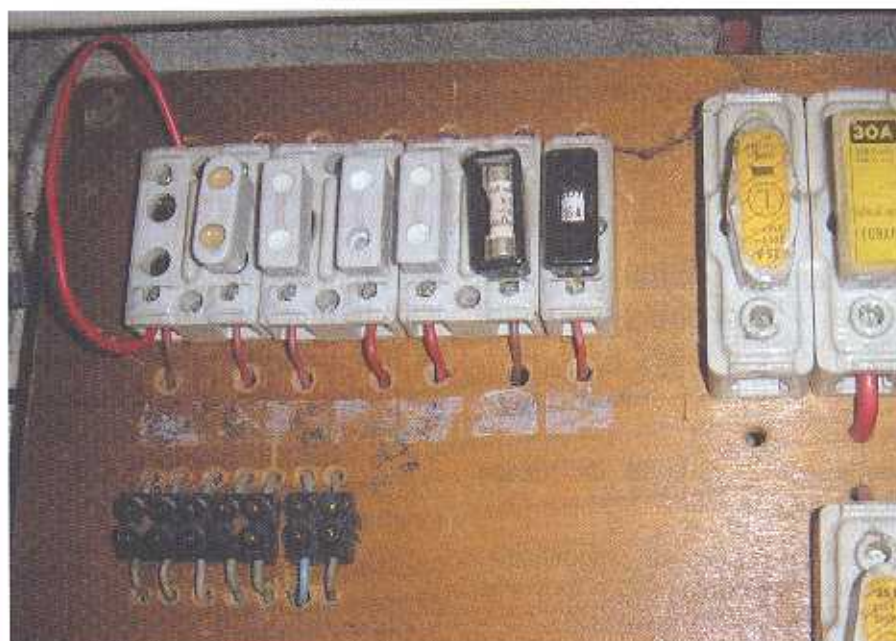
- **Les déchets à vie longue** : ces déchets, fortement radioactifs sont constitués des parties du combustible nucléaire non réutilisables après usage, et notamment des "cendres" de la combustion nucléaire. Les produits de fission sont immobilisés dans des blocs de verre durables grâce au procédé de vitrification. Ils sont entreposés de façon sûre, dans des installations spécifiques occupant un espace réduit.

La Sécurité électrique : une question d'installation et de comportement

Pour être sûre, votre installation doit répondre à certaines consignes impératives, mais adopter un "code de bonne conduite" pour son utilisation est tout aussi important :

5 exigences de sécurité

1. Présence, à l'intérieur du logement, d'un appareil de coupure générale de l'installation électrique, facilement accessible
2. Présence d'au moins un **dispositif différentiel** (pour détecter les fuites de courant), protégeant l'ensemble de l'installation électrique et adapté à la prise de terre.
3. Présence, à l'origine de chaque circuit, d'un **disjoncteur** ou d'un **fusible** adapté au diamètre des fils électriques.
4. Présence dans chaque salle d'eau, d'une **liaison équipotentielle** et respect des règles d'installation des matériels électriques autour de la baignoire ou de la douche.
5. Absence de matériels présentant des **éléments accessibles sous tension** (fils dénudés, prise de courant cassée...)



Un exemple à éviter, ce qu'il ne faut pas avoir chez soi.

Comment faire le bilan de mon installation ?

Le Diagnostic Confiance Sécurité est effectué par un spécialiste Promotelec qui contrôle jusqu'à 53 points dans toutes les pièces de votre habitation. Promotelec est un organisme neutre qui ne réalise pas de travaux.

Pour tous renseignements, appelez Promotelec au 0825 046 770 (0.15€ TTC/mn)

Vous pouvez également contacter directement un **installateur électrique Partenaire SICAP**. Il pourra vérifier votre installation, effectuer un dépannage ou faire des travaux. Liste des partenaires disponible sur simple demande au 02.38.32.77.75 ou sur notre site internet : www.sicap-pithiviers.net

10 règles de bonne utilisation

1. Coupez le courant avec le disjoncteur général avant toute intervention sur votre installation.
2. Ne déplombez jamais votre disjoncteur et ne touchez pas aux fils d'arrivée.
3. Repérez les canalisations électriques encastrees avant de percer un mur ou un plafond.
4. Ne remplacez pas un fusible fondu par un fusible plus gros, un trombone ou un fil en métal.
5. N'utilisez pas d'appareils électriques les mains mouillées, les pieds dans l'eau ou dans votre bain
6. Débranchez toujours vos appareils avant de les nettoyer ou de les réparer.
7. Ne tirez pas sur le fil d'alimentation pour débrancher un appareil.
8. Evitez les rallonges et les prises multiples.
9. Manœuvrez régulièrement les boutons tests de vos disjoncteurs différentiels.
10. Faites vérifier et entretenir votre installation par un électricien.